



Liste de vérification – Contrôle préalable pour les exportateurs canadiens

Guide pratique pour les clients, fournisseurs et partenaires internationaux

Vous envisagez de faire affaire avec des clients, des fournisseurs ou des partenaires à l'international? En tant qu'exportateur canadien, vous devez absolument évaluer chaque client potentiel pour bâtir des relations durables et de confiance. La présente liste de vérification est là pour vous guider et vous aider à prendre des décisions éclairées, minimiser les risques et, ainsi, permettre à votre entreprise de prospérer à l'international.

Premières étapes du contrôle préalable

- Procéder à la vérification de l'entité juridique.
- Confirmer la dénomination sociale de l'entreprise et son inscription aux registres d'entreprises officiels (p. ex., registres canadiens fédéraux ou provinciaux, ou équivalents internationaux).
- Vérifier l'adresse, la structure de propriété et les coordonnées de l'entreprise.
- Vérifier les licences d'exploitation, les documents concernant la constitution en société et les numéros d'identification aux fins de l'impôt.
- Consultez les informations relatives à l'enregistrement et les détails de l'entreprise dans le registre national correspondant. Plusieurs pays, comme le Canada, le Royaume-Uni, l'Estonie ou l'Australie, offrent des informations accessibles au public.



EDC est là pour vous aider

EDC offre de l'assurance et du financement aux entreprises canadiennes. Si vous vous inquiétez au sujet d'un partenaire, envisagez de vous procurer une assurance à l'exportation afin de réduire vos risques. En plus de vous offrir une protection, cette assurance soutient également votre contrôle préalable, car EDC procédera à sa propre évaluation de l'importateur et des risques qu'il pose.

Ressources supplémentaires

Le Service des délégués commerciaux (SDC) a des bureaux dans plus de 60 pays pour aider les entreprises canadiennes dans le monde entier. Il peut généralement vous guider dans vos recherches préliminaires.

La série d'apprentissage allégée d'EDC x FITT offre des conseils sur la façon d'analyser et d'atténuer vos risques commerciaux.

L'Analyse trimestrielle des risques pays d'EDC fournit des renseignements économiques sur les 75 plus importants partenaires commerciaux du Canada.

✓ **Légitimité et activités de l'entreprise**

- Consulter le site Web de l'entreprise pour vérifier qu'il est professionnel et que les renseignements sont exacts et à jour (nom de domaine, mentions légales, orthographe et grammaire, politique de confidentialité).
- Évaluer la présence de l'entreprise sur les médias sociaux, les avis en ligne et la couverture médiatique pour en savoir plus sur sa réputation.
- Vérifier l'emplacement de l'entreprise en consultant des cartes et des images des rues correspondant aux adresses indiquées.
- Effectuer des recherches sur les principaux membres du personnel et de la direction de l'entreprise pour évaluer leur expérience et leur crédibilité.

✓ **Évaluation financière et des risques**

- Demander et examiner les états financiers récents, les rapports de solvabilité et les références.
- Évaluer le profil de risque de l'entreprise, y compris son historique de paiements et tout problème juridique signalé.
- Vérifier l'existence de sanctions, de litiges ou de faillites au Canada ou à l'étranger.

✓ **Outils, documents et partenaires**

Mettre à profit l'outil Vérif-entreprise d'EDC

Faites une évaluation efficace des entreprises étrangères grâce à Vérif-entreprise d'EDC, un outil simple et convivial qui donne accès à des données fiables, à des indicateurs de risque et à des contrôles de légitimité pour les entreprises internationales.

Consulter le Service des délégués commerciaux (SDC)

Communiquer avec le SDC pour profiter de renseignements sur les marchés, de contacts locaux et de [soutien et de conseils destinés aux exportateurs](#), notamment en matière de contrôles préalables. Le soutien du SDC vous permettra de mieux comprendre les réglementations locales, les questions de conformité et les stratégies d'atténuation des risques.

Examen final et consignation

- Consigner l'ensemble des observations, des correspondances et des mesures prises.
- Vérifier que le processus de contrôle préalable a bien été effectué de bout en bout avant de signer une entente.

Agences d'évaluation du crédit, listes de radiation et autres données

Les agences d'évaluation du crédit peuvent fournir des rapports contenant des cotes de crédit et de nombreux renseignements financiers et de gestion. Par exemple :

- [Dun & Bradstreet](#)
- [Moody's](#)
- [Bureau van Dijk](#)
- [Creditsafe \(Equifax\)](#)

Les listes de radiation constituent également des ressources utiles pour vérifier si votre partenaire potentiel est considéré comme « inadmissible et suspendu » et ne peut donc pas travailler avec le Canada ou au Canada. Par exemple :

- [Gouvernement du Canada – Fournisseurs inadmissibles et suspendus au titre du Régime d'intégrité](#)
- [Sanctions imposées par le Canada](#)
- [Office of Foreign Assets Control \(OFAC\)](#)
- [Liste des sociétés non admissibles de la Banque mondiale](#)

Les sociétés de données et de renseignements peuvent fournir de l'information financière, sur la propriété ou d'autres sujets, pour vous aider à respecter votre processus de conformité.

Par exemple :

- [London Stock Exchange Group \(LSEG\)](#)
- [Orbis](#)
- [Dun & Bradstreet](#)
- [ZoomInfo](#)